

gouvernement consultera les sociétés, les principales associations industrielles, les travailleurs, les gouvernements provinciaux, le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), et les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE).

Pour sa part, M. McDermid a déclaré que le gouvernement reconnaît que beaucoup d'entreprises canadiennes préfèrent maintenir le calendrier actuel d'élimination progressive prévue dans l'ALE.

«Par conséquent, le gouvernement ne réexaminera pas les demandes antérieures auxquelles des producteurs canadiens ont pu s'opposer, à moins que l'on prouve que les circonstances ont changé. Par ailleurs, tous ceux qui demandent l'élimination accélérée des droits de douane devront fournir la preuve de l'appui du secteur de l'industrie canadienne qu'ils représentent», a-t-il déclaré.

L'ALE prévoit l'élimination, avant le 1^{er} janvier 1998, de tous les droits de douane sur les produits canadiens et américains échangés entre les deux pays. L'ALE prévoyait la levée immédiate des droits de douane ou encore leur élimination progressive en cinq ou dix étapes annuelles égales. La troisième série ne portera que sur les produits pour lesquels les droits de douane devaient être éliminés sur une période de dix ans.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou la :

Division des tarifs
Ministère des Finances
Ottawa (Ontario)
(613) 996-5538
(613) 996-0169